

2020-05-07
2019-4020

(Container)

GROUP	2	HERBICIDE
-------	---	-----------

Blitz™ Herbicide

FOR SALE FOR USE IN THE PRAIRIE PROVINCES AND PEACE RIVER REGION AND INTERIOR OF BRITISH COLUMBIA ONLY

AGRICULTURAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: florasulam 50 g/L
Contains 1,2-benzisothiazoline-3-one at 0.02% as a preservative OR
Contains 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0010%; 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.00033%
as preservatives.

Suspension concentrate

REGISTRATION NO. 31687 PEST CONTROL PRODUCTS ACT



MAY CAUSE SLIGHT EYE IRRITATION

NET CONTENTS: 3.2 L

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273.

Blitz™ Herbicide is registered trademark of Loveland Products Canada Inc.

PRECAUTIONS

MAY CAUSE SLIGHT EYE IRRITATION

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

Do not enter or allow worker entry during the restricted entry interval (REI) of 12 hours after application. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab. In addition, wear protective eyewear (goggles or face shield) during mixing, loading, clean-up and repair.

At completion of spraying or end of the day: Take a shower immediately. Wash thoroughly with soap and water before eating, drinking or smoking. Remove contaminated clothing at the end of the work session and store and wash separately from household laundry using detergents and hot water before reuse.

When applied as a tank-mix combination, read and observe all label directions, including rates, personal protective equipment, restrictions and precautions for each product used in the tank-mix. Always use in accordance with the most restrictive label restrictions and precautions.

Apply only to agricultural crops when the potential for drift to areas of human habitation and human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient. Treat symptomatically.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Overspray or drift to sensitive habitats should be avoided. A buffer zone of 30 metres is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive terrestrial habitats including forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, and shrublands. A buffer zone of 5 metres is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive aquatic habitats including sloughs, ponds, prairie potholes, lakes, rivers, streams, wetlands and wildlife habitats at the edge of these bodies of water. Do not contaminate these habitats when cleaning and rinsing spray equipment or containers.

Do not apply during periods of dead calm or when winds are gusty.

STORAGE

Store in original containers in a secure, dry heated storage. Blitz Herbicide will freeze at -10°C. If product is frozen, bring to room temperature and agitate before use. Do not allow contamination of seeds, plants, fertilizers or other pesticides. Do not contaminate food, feedstuffs or domestic water supplies. If containers are damaged or spill occurs, use the product immediately or contain the spill with absorbent materials and dispose of waste.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

Refillable Containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in any way that is inconsistent with the directions on the label.

(Booklet)

GROUP

2

HERBICIDE

Blitz™ Herbicide

FOR SALE FOR USE IN THE PRAIRIE PROVINCES AND PEACE RIVER REGION AND INTERIOR OF BRITISH COLUMBIA ONLY

AGRICULTURAL

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

ACTIVE INGREDIENT: florasulam 50 g/L
Contains 1,2-benzisothiazoline-3-one at 0.02% as a preservative OR
Contains 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.0010%; 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one at 0.00033%
as preservatives.

Suspension concentrate

REGISTRATION NO. 31687 PEST CONTROL PRODUCTS ACT

CAUTION  **POISON**

MAY CAUSE SLIGHT EYE IRRITATION

NET CONTENTS: 3.2 L

Lovelandn Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

IN CASE OF EMERGENCY DUE TO A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING INVOLVING THIS
PRODUCT CALL DAY OR NIGHT, 1-800-561-8273.

Blitz™ Herbicide is registered trademark of Loveland Products Canada Inc.

PRECAUTIONS

MAY CAUSE SLIGHT EYE IRRITATION

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

Do not enter or allow worker entry during the restricted entry interval (REI) of 12 hours after application. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during mixing, loading, application, clean-up and repair. Gloves are not required during application within a closed cab. In addition, wear protective eyewear (goggles or face shield) during mixing, loading, clean-up and repair.

At completion of spraying or end of the day: Take a shower immediately. Wash thoroughly with soap and water before eating, drinking or smoking. Remove contaminated clothing at the end of the work session and store and wash separately from household laundry using detergents and hot water before reuse.

When applied as a tank-mix combination, read and observe all label directions, including rates, personal protective equipment, restrictions and precautions for each product used in the tank-mix. Always use in accordance with the most restrictive label restrictions and precautions.

Apply only to agricultural crops when the potential for drift to areas of human habitation and human activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

If swallowed: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

If on skin or clothing: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

If inhaled: Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

If in eyes: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

TOXICOLOGICAL INFORMATION

No specific antidote. Employ supportive care. Treatment should be based on judgment of the physician in response to reactions of the patient. Treat symptomatically.

AGRICULTURAL CHEMICAL

Do not ship or store with food, feeds, drugs or clothing.

ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Overspray or drift to sensitive habitats should be avoided. A buffer zone of 30 metres is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive terrestrial habitats including forested areas, shelter belts, woodlots, hedgerows, and shrublands. A buffer zone of 5 metres is required between the downwind edge of the boom and the closest edge of sensitive aquatic habitats including sloughs, ponds, prairie potholes, lakes, rivers, streams, wetlands and wildlife habitats at the edge of these bodies of water. Do not contaminate these habitats when cleaning and rinsing spray equipment or containers.

Do not apply during periods of dead calm or when winds are gusty.

STORAGE

Store in original containers in a secure, dry heated storage. Blitz Herbicide will freeze at -10°C. If product is frozen, bring to room temperature and agitate before use. Do not allow contamination of seeds, plants, fertilizers or other pesticides. Do not contaminate food, feed stuffs or domestic water supplies. If containers are damaged or spill occurs, use the product immediately or contain the spill with absorbent materials and dispose of waste.

DISPOSAL

Recyclable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

1. Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank.
2. Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial - requirements.

Refillable Containers:

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

Returnable Containers:

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, this empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

GENERAL INFORMATION

Blitz Herbicide is a selective postemergence herbicide for the control of hard-to-kill annual broadleaf weeds such as chickweed, wild buckwheat and cleavers in spring wheat (including durum), winter wheat, spring barley, and oats (tank mixes only) not underseeded with legumes. Blitz Herbicide is mixed with water and applied as a uniform broadcast spray. It is non-corrosive, nonflammable, and nonvolatile.

Blitz Herbicide must be applied early postemergence, to the main flush of actively growing broadleaf weeds. Warm, moist growing conditions promote active weed growth and enhance the activity of Blitz Herbicide by allowing maximum foliar uptake and contact activity. Weeds hardened off by cold weather or drought stress may not be adequately controlled or suppressed and re-growth may occur. For best results, ensure thorough spray coverage of target weeds. See "DIRECTIONS FOR USE" section of this label for complete use details.

Blitz Herbicide stops growth of susceptible weeds rapidly. However, typical symptoms (discolouration) of dying weeds may not be noticeable for 1 to 2 weeks after application, depending upon growing conditions and weed susceptibility. Degree of control and duration of effect are dependent on weed sensitivity, weed size, crop competition, growing conditions at and following treatment, and spray coverage.

MODE OF ACTION

Blitz Herbicide inhibits the production of the ALS enzyme in plants. This enzyme is essential for the production of certain amino acids which are essential for plant growth. Blitz Herbicide is a Group 2 mode of action herbicide.

GENERAL USE PRECAUTIONS

Sensitive Plants

Do not apply Blitz Herbicide directly to, or otherwise permit it to come in direct contact with susceptible crops or desirable plants including alfalfa, edible beans, canola, flowers and ornamentals, lentils, lettuce, peas, potatoes, radishes, soybeans, sugar beets, sunflowers, tomatoes or tobacco.

Non-Target Sites

Do not apply where proximity of susceptible crops (e.g. canola and legumes) or other desirable plants is likely to result in exposure to spray or spray drift. See Environmental Precautions section of the label.

This product has potential to leach. Do not apply excessive irrigation.

Tank Mixtures

In some cases, tank mixing a pest control product with another pest control product or a fertilizer can result in biological effects that could include, but are not limited to: reduced pest efficacy or increased host crop injury. The user should contact Loveland Products Canada Inc. at 1-800-328-4678 for information before mixing any pesticide or fertilizer that is not specifically recommended on this label.

Spray Equipment Precaution

Do not apply through any type of irrigation system.

DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT.

To Reduce Spray Drift:

1. Use nozzles delivering higher volumes and coarser droplets.
2. Use low pressures (200 to 275 kPa).
3. Use 100 L/ha of spray solution.
4. Spray when the wind velocity is 15 km/hr or less.
5. Spot treatments should only be applied with a calibrated boom to prevent over-application.

Equipment Clean-Up

Equipment used to apply Blitz Herbicide should not be used to apply other pesticides to sensitive crops without thorough cleaning. To avoid subsequent injury to crops other than cereals, all spraying equipment must be thoroughly cleaned both inside and out, as follows:

1. Immediately after spraying, drain. Any contamination on the outside of the spraying equipment should be removed by washing with clean water.
2. Rinse inside of tank with clean water and flush through booms and hoses using at least one tenth of the spray tank volume. Drain tank completely.
3. Add 1 L of household ammonia (containing a minimum of 3 % ammonia) per 100 L of water while filling the tank with clean water. Agitate and then briefly flush the boom and hoses with the cleaning solution. Top up with water making sure the tank is completely full and allow to stand for 15 minutes with agitation. Flush the boom and hoses and drain tank completely.
4. Remove nozzles and screens and clean separately with an ammonia solution (100 mL in 10 L water).
5. Rinse the tank with clean water and flush through the boom and hoses using at least one tenth of the spray tank volume. Drain tank completely.

Note: If it is not possible to drain the tank completely, step 3 must be repeated before going onto step 4.

Caution: Do not use ammonia with chlorine bleach. Using ammonia with chlorine bleach will release a gas with a musty chlorine odour which may cause eye, nose, throat, and lung irritation. Do not clean equipment in an enclosed area.

DIRECTIONS FOR USE

READ THE ENTIRE LABEL BEFORE USE. FAILURE TO FOLLOW LABEL INSTRUCTIONS MAY RESULT IN ERRATIC WEED CONTROL OR CROP DAMAGE. DO NOT APPLY TO CROPS UNDERSEEDED WITH LEGUMES.

Weeds Controlled or Suppressed by Blitz Herbicide

Weeds Controlled:

buckwheat, wild	shepherd's-purse
canola, volunteer*	smartweed
chickweed, common	stinkweed
cleavers	mustard, wild
cow cockle	

*Including herbicide-tolerant canola varieties except Clearfield canola.

Weeds Suppressed:

hempenettle	sowthistle, annual
narrow-leaved hawks beard	sowthistle, perennial*
pigweed, redroot	

*Applications made at advanced leaf stages will reduce product effectiveness.

TANK-MIX COMBINATION – BLITZ HERBICIDE + GLYPHOSATE PRESENT AS ISOPROPYLAMINE SALT OR DIMETHYLAMINE SALT

Application Directions

Blitz Herbicide may be tank mixed with glyphosate present as isopropylamine salt or dimethylamine salt to control volunteer glyphosate tolerant canola, wild buckwheat (up to 5 leaf) and top growth control of dandelion (up to 6 leaf stage) in addition to the labelled weeds controlled by Blitz Herbicide or glyphosate.

Apply Blitz Herbicide at 100 mL/ha and glyphosate (present as isopropylamine salt or dimethylamine salt) at 450 g a.e./ha in 100 L water per hectare.

Application Timing and Cropping

Apply to actively growing weeds in the 2-4 leaf stage, except where noted above. Extreme growing conditions such as drought or near freezing temperature prior to, at or following time of application may reduce weed control. Only weeds which are emerged at the time of application will be affected. If foliage is wet at the time of application, control may be decreased. Under conditions of high weed density, control may be reduced.

Spring

Blitz Herbicide + glyphosate may be applied in the spring prior to seeding and no longer than 48 hours after seeding prior to any crop emergence. Fields treated with Blitz Herbicide in the spring may be planted to barley, oats, wheat, durum or summer fallowed.

Summer

Prior to August 1st: Blitz Herbicide + glyphosate may be applied to summer fallow fields and seeded in the following spring to barley, canola, oats, peas or wheat (including durum) or summer fallowed.

After August 1st, Blitz Herbicide + glyphosate may be applied to summer fallow fields and seeded in the following spring to barley, oats or wheat (including durum) or summer fallowed.

Fall

Blitz Herbicide + glyphosate may be applied to stubble or summer fallow fields after August 1st and prior to freeze-up and may be seeded to barley, oats or wheat (including durum) or summer fallowed.

Apply up to 2 applications per year (to a maximum of 10 g ai/ha of florasulam)

Mixing Instructions

1. Fill sprayer tank 1/2 full of water.
2. Start sprayer tank agitation.
3. Add the required amount of Blitz Herbicide
4. Add tank mix partner and continue to agitate.
5. Fill the sprayer tank with sufficient water to spray 100 L of spray mixture per hectare.
6. Follow sprayer directions and precautions as outlined above, especially when applying next to sensitive crops (e.g. canola and legumes).
7. Follow sprayer clean-up directions.

Preharvest/Grazing Intervals

Livestock may be grazed on treated crops 7 days following application. Do not harvest the treated crop within 60 days after application.

RESISTANCE MANAGEMENT RECOMMENDATIONS

For resistance management, Blitz Herbicide is a Group 2 herbicide. Any weed population may contain or develop plants naturally resistant to Blitz Herbicide and other Group 2 herbicides. The resistant biotypes may dominate the weed population if these herbicides are used repeatedly in the same field. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action, but specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance management strategies should be followed.

To delay herbicide resistance:

- Where possible, rotate the use of Blitz Herbicide or other Group 2 herbicides within a growing season (sequence) or among growing seasons with different herbicide groups that control the same weeds in a field.
- Use tank mixtures with herbicides from a different group when such use is permitted. To delay resistance, the less resistance-prone partner should control the target weed(s) as effectively as the more resistance-prone partner.
- Herbicide use should be based on an integrated weed management program that includes scouting, historical information related to herbicide use and crop rotation, and considers tillage (or other mechanical control methods), cultural (for example, higher crop seeding rates; precision fertilizer application method and timing to favour the crop and not the weeds), biological (weed-competitive crops or varieties) and other management practices.
- Monitor weed populations after herbicide application for signs of resistance development (for example, only one weed species on the herbicide label not controlled). If resistance is suspected, prevent weed seed production in the affected area if possible by an alternative herbicide from a different group. Prevent movement of resistant weed seeds to other fields by cleaning harvesting and tillage equipment when moving between fields, and planting clean seed.
- Have suspected resistant weed seeds tested by a qualified laboratory to confirm resistance and identify alternative herbicide options.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or integrated weed-management recommendations for specific crops and weed biotypes.
- For further information or to report suspected resistance, contact Loveland at 1-800-328-4678.

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in any way that is inconsistent with the directions on the label.

2020-05-07
2019-4020

(Container)

GROUPE

2

HERBICIDE

Blitz™ Herbicide

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation OU
Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0010%; 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.00033% à titre d'agents de conservation.

Concentré en suspension

N° D'HOMOLOGATION 31687 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 3,2 L

Loveland Products Canada Inc.

789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

EN CAS D'URGENCE RELIÉE À UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU À UN EMPOISONNEMENT IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-561-8273.

™ Marque de commerce de Loveland Products Canada Inc.

MISE EN GARDE

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer pendant le délai de sécurité de 12 heures après l'application.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche.

Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Il faut éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Une zone tampon de 30 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat terrestre sensible, notamment les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures et les aires de couvert arbustif. Une zone tampon de 5 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat aquatique sensible, notamment les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les rivières, les ruisseaux, les terres humides et les habitats d'espèces sauvages situés au bord de ces formations d'eau. Il ne faut pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide Blitz gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Booklet)

GRUPE

2

HERBICIDE

Blitz™ Herbicide

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET DANS L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : florasulam 50 g/L
Contient du 1,2-benzisothiazoline-3-one à raison de 0,02 % à titre d'agent de conservation OU
Contient du 5-Chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.0010%; 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0.00033% à titre d'agents de conservation.

Concentré en suspension

N° D'HOMOLOGATION 31687 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION  **POISON**

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

CONTENU NET : 3,2 L

Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

EN CAS D'URGENCE RELIÉE À UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU À UN EMPOISONNEMENT IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-561-8273.

™ Marque de commerce de Loveland Products Canada Inc.

MISES EN GARDE

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer pendant le délai de sécurité de 12 heures après l'application.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée pendant l'application. De plus, porter des lunettes de protection (lunettes de sécurité ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations.

Une fois la pulvérisation effectuée ou à la fin de la journée : Prendre immédiatement une douche.

Bien se laver à l'eau et au savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin du travail puis les mettre à l'écart pour les laver séparément de tout autre vêtement au détergent et à l'eau chaude et ce, avant de les remettre.

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément aux restrictions et les précautions les plus sévères.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Traiter selon les symptômes.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour humains ou animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Il faut éviter toute pulvérisation hors cible sur les habitats sensibles ou dérive du nuage de pulvérisation vers ceux-ci. Une zone tampon de 30 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat terrestre sensible, notamment les forêts, les brise-vents, les boisés de ferme, les haies-clôtures et les aires de couvert arbustif. Une zone tampon de 5 mètres est requise entre l'extrémité de la rampe du côté sous le vent et la limite la plus proche de l'habitat aquatique sensible, notamment les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les lacs, les rivières, les ruisseaux, les terres humides et les habitats d'espèces sauvages situés au bord de ces formations d'eau. Il ne faut pas contaminer ces habitats lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.

Ne pas appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. L'herbicide Blitz gèle à -10 °C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture pour les humains et les animaux ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer les déchets.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide Blitz est un herbicide sélectif pour la suppression en post-émergence de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire, la renouée liseron et le gaillet gratteron dans les cultures de blé de printemps (y compris durum), blé d'hiver, d'orge de printemps et d'avoine (mélanges en réservoir seulement) sans contre-ensemencement de légumineuses. L'herbicide Blitz se mélange à l'eau et est appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Blitz tôt en post-émergence, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la pousse de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Blitz en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'aoûtage des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas supprimées ou réprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

L'herbicide Blitz freine rapidement la croissance des mauvaises herbes. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) de mauvaises herbes dépérissantes seront visibles de 1 à 2 semaines après l'application, tout dépendant des conditions de croissance et de la sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, de leur grosseur, de la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment où la pulvérisation s'effectue, et après celle-ci, ainsi que de la couverture de pulvérisation.

MODE D'ACTION

L'herbicide Blitz inhibe la production de l'enzyme ALS chez les plantes. Cette enzyme est essentielle à la production de certains amino-acides nécessaires à la croissance de la plante. L'herbicide Blitz est un herbicide du groupe 2.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer directement l'herbicide Blitz ou permettre qu'il entre directement en contact de quelque autre manière avec des cultures sensibles ou des plantes à conserver dont la luzerne, les haricots comestibles, le canola, les fleurs et les plantes d'ornement, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soja, les betteraves à sucre, le tournesol, les tomates et le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le canola et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « mise en garde environnementales » de cette étiquette.

Ce produit peut être lessivé. Ne pas irriguer de façon excessive.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut diminuer l'activité biologique, engendrant entre autres une réduction de l'efficacité l'accroissement du taux de dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait donc communiquer avec Loveland au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas précisément recommandé sur l'étiquette du produit antiparasitaire en question. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur une étiquette ou qui n'est pas précisément recommandé par Loveland.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Pour éviter la dérive:

1. Utiliser des buses à volume élevé et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Nettoyage de l'équipement

Ne pas utiliser l'équipement ayant servi à l'application de l'herbicide Blitz pour appliquer d'autres pesticides sans l'avoir lavé à fond. Afin d'éviter des dommages aux cultures autres que les céréales, laver à fond l'équipement de pulvérisation, à l'intérieur comme à l'extérieur, en suivant les directives suivantes :

1. Tout de suite après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.
3. Ajouter 1 L d'ammoniaque domestique (contenant au moins 3 % d'ammoniaque) par 100 L d'eau tout en remplissant le réservoir d'eau propre. Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein puis laisser agir durant 15 minutes en agitant. Rincer la rampe et les tuyaux et vider le réservoir complètement.
4. Enlever les buses et les tamis pour les laver séparément avec une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
5. Rincer le réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir. Vider le réservoir complètement.

Note : S'il n'est pas possible de vider le réservoir complètement, répéter l'étape 3 avant de passer à l'étape 4.

Mise en garde : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloisonné.

MODE D'EMPLOI

LIRE L'ÉTIQUETTE AU COMPLET AVANT D'UTILISER. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Blitz

Mauvaises herbes supprimées :

renouée liseron	bourse-à-pasteur
canola spontané*	renouée
stellaire moyenne	tabouret des champs
gaillet gratteron	moutarde des champs
saponaire des vaches	

* Comprend les variétés de canola tolérantes aux herbicides sauf le canola Clearfield.

Mauvaises herbes réprimées :

ortie royale	laiteron potager
amarante à racine rouge	laiteron des champs*
crépis des toits	

* Les applications effectuées à des stades de feuilles avancés seront moins efficaces.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE BLITZ + GLYPHOSATE PRÉSENT EN TANT QUE SEL D'ISOPROPYLAMINE OU SEL DE DIMÉTHYLAMINE

Mode d'application

On peut mélanger en réservoir l'herbicide Blitz avec du glyphosate présent en tant que sel d'isopropylamine ou sel de diméthylamine pour supprimer le canola spontané tolérant au glyphosate, la renouée liseron (jusqu'à 5 feuilles) et les parties épigées de pissenlit (jusqu'au stade de 6 feuilles) en plus des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette qui sont supprimées par l'herbicide Blitz ou le glyphosate.

Appliquer l'herbicide Blitz à raison de 100 mL/ha et le glyphosate (présent en tant que sel d'isopropylamine ou sel de diméthylamine) à raison de 450 g m.a e.a./ha dans 100 L d'eau par hectare.

Moment de l'application et culture

Appliquer sur les mauvaises herbes en croissance lorsqu'elles sont au stade de 2 à 4 feuilles, sauf lorsque mentionné ci-dessus. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application, peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront affectées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

Printemps

On peut appliquer l'herbicide Blitz + glyphosate au printemps avant l'ensemencement et pas plus que 48 heures après l'ensemencement et avant toute émergence de la culture. Les champs traités à l'herbicide Blitz au printemps peuvent être ensemencés en orge, en avoine, en blé, en durum ou aménagés en jachère d'été.

Été

Avant le 1^{er} août, on peut appliquer l'herbicide Blitz + glyphosate sur les champs en jachère et ensemencés le printemps suivant en orge, en canola, en avoine, en pois ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Après le 1^{er} août, on peut appliquer l'herbicide Blitz + glyphosate sur les champs en jachère d'été et ensemencés le printemps suivant en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Automne

On peut appliquer l'herbicide Blitz + glyphosate sur le chaume ou sur les champs en jachère d'été après le 1^{er} août et avant l'engrènement. On peut ensemencer en orge, en avoine ou en blé (y compris durum) ou aménagés en jachère d'été.

Appliquer jusqu'à 2 applications par année (jusqu'à un maximum de 10 g m.a./ha de florasulam)

Instructions pour le mélange

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir du pulvérisateur.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise d'herbicide Blitz.
4. Ajouter le mélange en réservoir puis continuer l'agitation.
5. Mettre dans le réservoir du pulvérisateur suffisamment d'eau pour pulvériser 100 L de mélange par hectare.
6. Suivre les directives et les mesures de précaution indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le canola et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Délai à respecter avant la récolte/le pâturage

Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application. Délai avant récolte : 60 jours après l'application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE CONTRÔLE DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Blitz est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Blitz et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'herbicide Blitz ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Loveland au 1-800-328-4678.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SAFETY DATA SHEET

BLITZ™ HERBICIDE



Section 1. Identification

Product identifier : BLITZ™ HERBICIDE
SDS # : 279
Other means of identification : Pest Control Product Registration Number: 31687
Product type : Liquid.

Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Identified uses
Herbicide.
Uses advised against
Not available.

Supplier's details : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
Telephone no.: : 1-800-328-4678 (Customer Service)
Email : retail-SDS2@nutrien.com
Emergency telephone number (with hours of operation) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Medical: 1-800-561-8273
(24 h)

Section 2. Hazard identification

Classification in accordance with Canada WHMIS 2015 regulation.

Classification of the substance or mixture : Not classified.

GHS label elements

Hazard pictograms : Not applicable.
Signal word : No signal word.
Hazard statements : No known significant effects or critical hazards.

Precautionary statements

General : Read label before use. Keep out of reach of children. If medical advice is needed, have product container or label at hand.
Prevention : Not applicable.
Response : Not applicable.
Storage : Not applicable.
Disposal : Not applicable.

Section 3. Composition/information on ingredients

Substance/mixture : Mixture

Ingredient name	% (w/w)	CAS number
florasulam	4.8	145701-23-1

There are no additional ingredients present which, within the current knowledge of the supplier and in the concentrations applicable, are classified and hence require reporting in this section.

Occupational exposure limits, if available, are listed in Section 8.

Section 4. First-aid measures

Description of necessary first aid measures

- Eye contact** : Immediately flush eyes with plenty of water, occasionally lifting the upper and lower eyelids. Check for and remove any contact lenses. Continue to rinse for at least 15 minutes. Get medical attention if irritation occurs.
- Inhalation** : Remove person to fresh air and keep comfortable for breathing. If exposed person is not breathing, give artificial respiration or oxygen applied by trained personnel. Get medical attention if symptoms occur. In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.
- Skin contact** : Flush contaminated skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Get medical attention if symptoms occur.
- Ingestion** : Wash out mouth with water. If material has been swallowed and the exposed person is conscious, give small quantities of water to drink. Do not induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Get medical attention if symptoms occur.

Most important symptoms/effects, acute and delayed

Potential acute health effects

- Eye contact** : May cause slight eye irritation.
- Inhalation** : No known significant effects or critical hazards.
- Skin contact** : No known significant effects or critical hazards.
- Ingestion** : No known significant effects or critical hazards.

Over-exposure signs/symptoms

- Eye contact** : Adverse symptoms may include the following:
redness
watering
- Inhalation** : No specific data.
- Skin contact** : No specific data.
- Ingestion** : No specific data.

Indication of immediate medical attention and special treatment needed, if necessary

- Notes to physician** : In case of inhalation of decomposition products in a fire, symptoms may be delayed. The exposed person may need to be kept under medical surveillance for 48 hours.
- Specific treatments** : No specific treatment.
- Protection of first-aiders** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Decontamination measures may be necessary. Personnel and equipment must be checked and decontaminated prior to leaving the area.

See toxicological information (Section 11)

Section 5. Fire-fighting measures

Extinguishing media

- Suitable extinguishing media** : Use an extinguishing agent suitable for the surrounding fire. Use dry chemical, CO₂, alcohol-resistant foam or water spray (fog).
- Unsuitable extinguishing media** : None known.

Specific hazards arising from the chemical : In a fire or if heated, a pressure increase will occur and the container may burst.

Hazardous thermal decomposition products : Decomposition products may include the following materials:
carbon dioxide
carbon monoxide
nitrogen oxides
sulfur oxides
halogenated compounds

Special protective actions for fire-fighters : Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Special protective equipment for fire-fighters : Fire-fighters should wear appropriate protective equipment and self-contained breathing apparatus (SCBA) with a full face-piece operated in positive pressure mode.

Remark : Contain and collect the water used to fight the fire for later treatment and disposal.

Section 6. Accidental release measures

Personal precautions, protective equipment and emergency procedures

- For non-emergency personnel** : No action shall be taken involving any personal risk or without suitable training. Evacuate surrounding areas. Keep unnecessary and unprotected personnel from entering. Do not touch or walk through spilled material. Put on appropriate personal protective equipment.
- For emergency responders** : If specialized clothing is required to deal with the spillage, take note of any information in Section 8 on suitable and unsuitable materials. See also the information in "For non-emergency personnel".

Environmental precautions : Avoid dispersal of spilled material and runoff and contact with soil, waterways, drains and sewers. Inform the relevant authorities if the product has caused adverse impacts (sewers, waterways, soil or air).

Methods and materials for containment and cleaning up

- Small spill** : Stop leak if without risk. Move containers from spill area. Dilute with water and mop up if water-soluble. Alternatively, or if water-insoluble, absorb with an inert dry material and place in an appropriate waste disposal container. Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Use appropriate equipment to put the spilled substance in a container for reuse or disposal.
- Large spill** : Stop leak if without risk. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8). Move containers from spill area. Prevent entry into sewers, water courses, basements or confined areas. Use appropriate equipment to put the spilled substance in a container for reuse or disposal. Recycle to process, if possible.
or
Dispose of via a licensed waste disposal contractor. Note: see Section 1 for emergency contact information and Section 13 for waste disposal.

Section 7. Handling and storage

Precautions for safe handling

- Protective measures** : Read label before use. Apply this product only as specified on the label. Do not handle until all safety precautions have been read and understood. Put on appropriate personal protective equipment (see Section 8).
- Advice on general occupational hygiene** : Eating, drinking and smoking should be prohibited in areas where this material is handled, stored and processed. Workers should wash hands and face before eating, drinking and smoking. Remove contaminated clothing and protective equipment before entering eating areas. See also Section 8 for additional information on hygiene measures.
- Conditions for safe storage, including any incompatibilities** : Store in accordance with local regulations. Store in original container protected from direct sunlight in a dry, cool and well-ventilated area, away from incompatible materials (see Section 10) and food and drink. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Containers that have been opened must be carefully resealed and kept upright to prevent leakage. Do not store in unlabeled containers. Use appropriate containment to avoid environmental contamination. Do not store below the following temperature: 7°C (44.6°F). Blitz Herbicide will freeze at -10°C. If product is frozen, bring to room temperature and agitate before use.

Section 8. Exposure controls/personal protection

Control parameters

Occupational exposure limits

None.

- Appropriate engineering controls** : Good general ventilation should be sufficient to control worker exposure to airborne contaminants. Ensure proper process control to avoid discharge (temperature, pressure concentration, pH value, time).
- Environmental exposure controls** : Emissions from ventilation or work process equipment should be checked to ensure they comply with the requirements of environmental protection legislation. In some cases, fume scrubbers, filters or engineering modifications to the process equipment will be necessary to reduce emissions to acceptable levels.

Individual protection measures

Contact your personal protective equipment manufacturer to verify the compatibility of the equipment for the intended purpose.

- Hygiene measures** : Wash hands, forearms and face thoroughly after handling chemical products, before eating, smoking and using the lavatory and at the end of the working period. Appropriate techniques should be used to remove potentially contaminated clothing. Wash contaminated clothing before reusing. Ensure that eyewash stations and safety showers are close to the workstation location.

- Eye/face protection** : Safety eyewear complying with an approved standard should be used when a risk assessment indicates this is necessary to avoid exposure to liquid splashes, mists, gases or dusts. If contact is possible, the following protection should be worn, unless the assessment indicates a higher degree of protection: safety glasses with side-shields.

Skin protection

- Hand protection** : Chemical-resistant, impervious gloves complying with an approved standard should be worn at all times when handling chemical products if a risk assessment indicates this is necessary.

- Body protection** : Personal protective equipment for the body should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product. Recommended: Long-sleeved shirt and long pants.

Section 8. Exposure controls/personal protection

- Other skin protection** : Appropriate footwear and any additional skin protection measures should be selected based on the task being performed and the risks involved and should be approved by a specialist before handling this product. Recommended: Socks and shoes.
- Respiratory protection** : Based on the hazard and potential for exposure, select a respirator that meets the appropriate standard or certification. Respirators must be used according to a respiratory protection program to ensure proper fitting, training, and other important aspects of use.

Section 9. Physical and chemical properties and safety characteristics

The conditions of measurement of all properties are at standard temperature and pressure unless otherwise indicated.

Appearance

- Physical state** : Liquid.
- Color** : White to off-white.
- Odor** : Mild.
- Odor threshold** : Not available.
- pH** : 4.36 [Conc. (% w/w): 1%]
- Melting point/freezing point** : -10°C (14°F)
- Boiling point, initial boiling point, and boiling range** : Not available.
- Flash point** : Does not flash.
- Evaporation rate** : Not available.
- Flammability** : Not available.
- Lower and upper explosion limit/flammability limit** : Not available.
- Vapor pressure** : Not available.
- Relative vapor density** : Not available.
- Relative density** : 1.034
- Solubility in water** : Not available.
- Partition coefficient: n-octanol/water** : Not applicable.
- Auto-ignition temperature** : EC Method A15: None below 400 °C.
- Decomposition temperature** : Not available.
- Viscosity** : Not available.
- Particle characteristics**
- Median particle size** : Not applicable.

Section 10. Stability and reactivity

- Reactivity** : No specific test data related to reactivity available for this product or its ingredients.
- Chemical stability** : The product is stable.
- Possibility of hazardous reactions** : Under normal conditions of storage and use, hazardous reactions will not occur.

Section 10. Stability and reactivity

Conditions to avoid : Keep away from heat and sources of ignition. Active ingredient decomposes at elevated temperatures.

Incompatible materials : Strong oxidizers.

Hazardous decomposition products : Under normal conditions of storage and use, hazardous decomposition products should not be produced.

Section 11. Toxicological information

Information on toxicological effects

Acute toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Dose	Exposure
BLITZ™ HERBICIDE	LD50 Dermal	Rat - Male, Female	>2000 mg/kg	-
	LD50 Oral	Rat - Male, Female	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Irritation/Corrosion

Not available.

Conclusion/Summary

Skin : No known significant effects or critical hazards.

Eyes : May cause slight eye irritation.

Respiratory : No known significant effects or critical hazards.

Sensitization

Product/ingredient name	Route of exposure	Species	Result
BLITZ™ HERBICIDE	skin	Mouse	Not sensitizing

Conclusion/Summary

Skin : No known significant effects or critical hazards.

Respiratory : No known significant effects or critical hazards.

Mutagenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Carcinogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Reproductive toxicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Teratogenicity

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.

Specific target organ toxicity (single exposure)

Not available.

Section 11. Toxicological information

Specific target organ toxicity (repeated exposure)

Not available.

Aspiration hazard

Not available.

Information on the likely routes of exposure : Dermal contact. Eye contact. Inhalation. Ingestion.

Potential acute health effects

Eye contact : May cause slight eye irritation.
Inhalation : No known significant effects or critical hazards.
Skin contact : No known significant effects or critical hazards.
Ingestion : No known significant effects or critical hazards.

Symptoms related to the physical, chemical and toxicological characteristics

Eye contact : Adverse symptoms may include the following:
 redness
 watering
Inhalation : No specific data.
Skin contact : No specific data.
Ingestion : No specific data.

Delayed and immediate effects and also chronic effects from short and long term exposure

Short term exposure

Potential immediate effects : See above.
Potential delayed effects : See below.

Long term exposure

Potential immediate effects : See above.
Potential delayed effects : See below.

Potential chronic health effects

Not available.

Conclusion/Summary : No known significant effects or critical hazards.
General : No known significant effects or critical hazards.
Carcinogenicity : No known significant effects or critical hazards.
Mutagenicity : No known significant effects or critical hazards.
Reproductive toxicity : No known significant effects or critical hazards.

Numerical measures of toxicity

Acute toxicity estimates

Product/ingredient name	Oral (mg/kg)	Dermal (mg/kg)	Inhalation (gases) (ppm)	Inhalation (vapors) (mg/l)	Inhalation (dusts and mists) (mg/l)
BLITZ™ HERBICIDE	N/A	>2000	N/A	N/A	N/A

Section 11. Toxicological information

Other information : Not available.

Section 12. Ecological information

Toxicity

Product/ingredient name	Result	Species	Exposure
BLITZ™ HERBICIDE florasulam	EC50 0.0611 mg/l	Algae	72 hours
	EC50 0.0413 mg/l	Aquatic plants	14 days
	Acute EC50 >100 mg/l	Daphnia	48 hours
	Acute LC50 >100 mg/l	Fish	96 hours
	Acute EC50 21.57 ppm Fresh water	Algae - Pseudokirchneriella subcapitata	96 hours
	Acute EC50 >292 ppm Fresh water	Daphnia - Daphnia magna	48 hours
	Acute LC50 >100 ppm Fresh water	Fish - Oncorhynchus mykiss	96 hours

Conclusion/Summary : Very toxic to aquatic life with long lasting effects. Drift and runoff from treated areas may be hazardous to aquatic organisms in adjacent sites. Do not apply directly to water, to areas where surface water is present, or to intertidal areas below the mean high water mark. Do not contaminate water when cleaning equipment or disposing of equipment wash-waters. Apply this product only as specified on the label.

Persistence and degradability

Product/ingredient name	Test	Result	Dose	Inoculum
florasulam	OECD 301B Ready Biodegradability - CO ₂ Evolution Test	2 % - Not readily - 28 days	-	-

Product/ingredient name	Aquatic half-life	Photolysis	Biodegradability
BLITZ™ HERBICIDE florasulam	- -	- -	Not readily Not readily

Bioaccumulative potential

Not available.

Mobility in soil

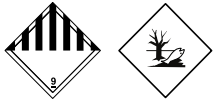
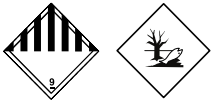
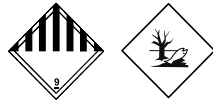
Soil/water partition coefficient (K_{oc}) : Florasulam K_{oc}: 4 - 54
Potential for mobility in soil is very high.

Other adverse effects : No known significant effects or critical hazards.

Section 13. Disposal considerations

Disposal methods : Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial instruction for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Do not reuse containers for any purpose. Make the empty container unsuitable for further use. If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Do not contaminate water, food, or feed by storage or disposal.

Section 14. Transport information

	TDG	DOT	IMDG	IATA
UN number	UN3082	Not regulated.	UN3082	UN3082
UN proper shipping name	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (florasulam)	-	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (florasulam)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (florasulam)
Transport hazard class(es)	9 	-	9 	9 
Packing group	III	-	III	III
Marine pollutant	Yes.	No.	Yes.	Yes.

Additional information

- TDG** : Part 3 (Documentation) and Part 4 (Dangerous Goods Safety Marks) do not apply to substances that are classified as marine pollutants in accordance with section 2.43 of Part 2 (Classification) if they are in transport solely on land by road vehicle or railway vehicle.
Additional exceptions for shipment of less than a total of 450 kg or 450 L of this product by road vehicle or rail vehicle are provided under Special Provision 99 of the TDG Regulations.
- DOT** : **Remarks** This product does not contain any DOT listed marine pollutants (49 CFR Appendix B to 172.101).
- IMDG** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 4.1.1.1, 4.1.1.2 and 4.1.1.4 to 4.1.1.8.
- IATA** : This product is not regulated as a dangerous good when transported in sizes of ≤5 L or ≤5 kg, provided the packagings meet the general provisions of 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 and 5.0.2.8.

- Special precautions for user** : **Transport within user's premises:** always transport in closed containers that are upright and secure. Ensure that persons transporting the product know what to do in the event of an accident or spillage.

Section 15. Regulatory information

Canadian lists

- Canadian NPRI** : None of the components are listed.
- CEPA Toxic substances** : None of the components are listed.

International regulations

Chemical Weapon Convention List Schedules I, II & III Chemicals

Not listed.

Montreal Protocol

Not listed.

Stockholm Convention on Persistent Organic Pollutants

Not listed.

Section 15. Regulatory information

Rotterdam Convention on Prior Informed Consent (PIC)

Not listed.

UNECE Aarhus Protocol on POPs and Heavy Metals

Not listed.

Inventory list

Australia	: Not determined.
Canada	: Not determined.
China	: Not determined.
Europe	: Not determined.
Japan	: Japan inventory (CSCL): Not determined. Japan inventory (ISHL): Not determined.
New Zealand	: All components are listed or exempted.
Philippines	: Not determined.
Republic of Korea	: Not determined.
Taiwan	: Not determined.
Thailand	: Not determined.
Turkey	: Not determined.
United States	: Not determined.
Viet Nam	: All components are listed or exempted.
U.S. Federal regulations	: TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Not determined

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Not listed

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Not listed

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Not listed

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Not listed

SARA 302/304

Composition/information on ingredients

No products were found.

SARA 311/312

Classification : Not applicable.

Composition/information on ingredients

No products were found.

State regulations

Massachusetts	: The following components are listed: Cellulose
New York	: None of the components are listed.
New Jersey	: The following components are listed: propane-1,2-diol; Cellulose
Pennsylvania	: The following components are listed: propane-1,2-diol; Cellulose

Section 15. Regulatory information

California Prop. 65

This product does not require a Safe Harbor warning under California Prop. 65.

Canada PMRA

**Pest Control Product
Registration Number** : 31687

PMRA Statement

Read the label, authorized under the Pest Control Products Act, prior to using or handling the pest control product.

This chemical is a pest control product registered [or regulated] by Health Canada Pest Management Regulatory Agency and is subject to certain labelling requirements under the Pest Control Products Act. These requirements differ from the classification criteria and hazard information required for GHS-consistent safety data sheets. The following is the hazard information required on the pest control product label:

CAUTION - POISON

MAY CAUSE SLIGHT EYE IRRITATION

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

DO NOT APPLY USING AERIAL APPLICATION EQUIPMENT

There are Canada-specific environmental requirements for handling, use, and disposal of this pest control product that are indicated on the label.

Section 16. Other information

History

**Date of issue/Date of
revision** : 8/11/2022

Date of previous issue : No previous validation

Version : 1

Key to abbreviations :

- ATE = Acute Toxicity Estimate
- BCF = Bioconcentration Factor
- GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- HPR = Hazardous Products Regulations
- IATA = International Air Transport Association
- IBC = Intermediate Bulk Container
- IMDG = International Maritime Dangerous Goods
- LogPow = logarithm of the octanol/water partition coefficient
- MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978. ("Marpol" = marine pollution)
- N/A = Not available
- SGG = Segregation Group
- UN = United Nations

Procedure used to derive the classification

Not classified.

▣ Indicates information that has changed from previously issued version.

Notice to reader

Supply chain partners must ensure they pass this SDS, and all other relevant safety information to their customers.

DISCLAIMER AND LIMITATION OF LIABILITY

The information and recommendations contained in this Safety Data Sheet ("SDS") relate only to the specific material referred to herein (the "Material") and do not relate to the use of such Material in combination with

Section 16. Other information

any other material or process. The information and recommendations contained herein are believed to be current and correct as of the date of this SDS. HOWEVER, THE INFORMATION AND RECOMMENDATIONS ARE PRESENTED WITHOUT WARRANTY, REPRESENTATION OR LICENSE OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THEIR ACCURACY, CORRECTNESS OR COMPLETENESS, AND THE SELLER, SUPPLIER AND MANUFACTURER OF THE MATERIAL AND THEIR RESPECTIVE AFFILIATES (COLLECTIVELY, THE "SUPPLIER") DISCLAIM ALL LIABILITY FOR RELIANCE ON SUCH INFORMATION AND RECOMMENDATIONS. This SDS is not a guarantee of safety. A buyer or user of the Material (a "Recipient") is responsible for ensuring that it has all current information necessary to safely use the Material for its specific purpose.

FURTHERMORE, THE RECIPIENT ASSUMES ALL RISK IN CONNECTION WITH THE USE OF THE MATERIAL. THE RECIPIENT ASSUMES ALL RESPONSIBILITY FOR ENSURING THE MATERIAL IS USED IN A SAFE MANNER IN COMPLIANCE WITH APPLICABLE ENVIRONMENTAL, HEALTH, SAFETY AND SECURITY LAWS, POLICIES AND GUIDELINES. THE SUPPLIER DOES NOT WARRANT THE MERCHANTABILITY OF THE MATERIAL OR THE FITNESS OF THE MATERIAL FOR ANY PARTICULAR USE AND ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR INJURY OR DAMAGE CAUSED DIRECTLY OR INDIRECTLY BY OR RELATED TO THE USE OF THE MATERIAL.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



BLITZ™ HERBICIDE

Section 1. Identification

Identificateur de produit : BLITZ™ HERBICIDE
n° SDS : 279
Autres moyens d'identification : Numéro d'homologation du produit antiparasitaire: 31687
Type de produit : Liquide.

Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisations identifiées
Herbicide.
Utilisations non recommandées
Non disponible.

Données relatives au fournisseur : Loveland Products Canada Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario N0L 1G5
No de téléphone: : 1-800-328-4678 (Représentant du Service à la Clientèle)
Courriel : retail-SDS2@nutrien.com
Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de service) : CHEMTREC: 1-800-424-9300
Médicale: 1-800-561-8273
(24 h)

Section 2. Identification des dangers

Classement en conformité avec le règlement SIMDUT 2015 du Canada.

Classement de la substance ou du mélange : Non classé.

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger : Non applicable.
Mention d'avertissement : Pas de mention de danger.
Mentions de danger : Aucun effet important ou danger critique connu.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Prévention : Non applicable.
Intervention : Non applicable.
Stockage : Non applicable.
Élimination : Non applicable.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	% (p/p)	Numéro CAS
florasulam	4.8	145701-23-1

Le produit ne contient aucun autre ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Enlever les lentilles de contact si usé et si elles peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la personne exposée ne respire pas, le personnel formé doit donner la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Peut causer une légère irritation des yeux.
- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
rougeur
larmolement
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.

Section 4. Premiers soins

- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Des mesures de décontamination peuvent être nécessaires. Le personnel et le matériel doivent être vérifiés et décontaminés avant de quitter la zone.

Voir Information toxicologique (section 11)

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO₂, une mousse antialcool ou de l'eau vaporisée (brouillard).
- Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.
- Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxydes de soufre
composés halogénés
- Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Contenez et recueillez l'eau combattait le feu pour traitement plus en retard et disposition.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.
- Remarque** : Contenez et recueillez l'eau combattait le feu pour traitement plus en retard et disposition.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

- Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié.
- Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré des effets néfastes (égouts, voies navigables, sol ou air).

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Utiliser l'équipement approprié de placer la substance déversée dans un récipient pour une réutilisation ou d'élimination.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Utiliser l'équipement approprié de placer la substance déversée dans un récipient pour une réutilisation ou d'élimination. Recyclez dans le procédé, si possible.
- ou
Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Lire l'étiquette avant utilisation. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 7°C (44.6°F). L'herbicide Blitz gèle à -10°C. Si le produit est gelé, l'amener à la température de la pièce et agiter avant utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

- Contrôles d'ingénierie appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Assurer un contrôle pertinent du procédé pour éviter de déchets (température, pression, concentration, valeur de pH, durée).

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Contactez votre fabricant d'équipement de protection pour vérifier la compatibilité de l'équipement pour l'usage prévu.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Recommandé: Chemise à manches longues et pantalon long.

Autre protection pour la peau : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Recommandé: Chaussettes et chaussures.

Protection respiratoire : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique : Liquide.

Couleur : Blanc à blanc cassé.

Odeur : Légère.

Seuil olfactif : Non disponible.

pH : 4.36 [Conc. (% poids / poids): 1%]

Point de fusion et point de congélation : -10°C (14°F)

Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: Ne produira pas d'étincelles.
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité	: Non disponible.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	: Non disponible.
Tension de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur relative	: Non disponible.
Densité relative	: 1.034
Solubilité dans l'eau	: Non disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Non applicable.
Température d'auto-inflammation	: Aucun sous 400 °C selon la méthode CE A.15.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
<u>Caractéristiques des particules</u>	
Taille médiane des particules	: Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.
Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter	: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. La matière active se décomposera à des températures élevées.
Matériaux incompatibles	: Oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
BLITZ™ HERBICIDE	DL50 Cutané	Rat - Mâle, Femelle	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat - Mâle, Femelle	>5000 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Irritation/Corrosion

Non disponible.

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Sensibilisation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Voie d'exposition	Espèces	Résultat
BLITZ™ HERBICIDE	peau	Souris	Non sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Respiratoire : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Peut causer une légère irritation des yeux.
Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
rougeur
larmolement

Inhalation : Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.
Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles : Voir ci-dessus.
Effets différés possibles : Voir dessous.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.
Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
BLITZ™ HERBICIDE	N/A	>2000	N/A	N/A	N/A

Autres informations : Non disponible.

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
BLITZ™ HERBICIDE	CE50 0.0611 mg/l CE50 0.0413 mg/l	Algues Plantes aquatiques	72 heures 14 jours
florasulam	Aiguë CE50 >100 mg/l Aiguë CL50 >100 mg/l Aiguë CE50 21.57 ppm Eau douce	Daphnie Poisson Algues - Pseudokirchneriella subcapitata	48 heures 96 heures 96 heures
	Aiguë CE50 >292 ppm Eau douce Aiguë CL50 >100 ppm Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Poisson - Oncorhynchus mykiss	48 heures 96 heures

Conclusion/Résumé : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques des sites adjacents. Ne pas appliquer directement sur les eaux ni là où il y a des eaux de surface ou des eaux intertidales sous la laisse de haute mer. Ne pas contaminer les eaux lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination de l'eau de lavage. Appliquer ce produit uniquement selon les directives de l'étiquette.

Persistance et dégradation

Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Dosage	Inoculum
florasulam	OECD 301B Biodégradabilité facile - Essai de dégagement de CO ₂	2 % - Non facilement - 28 jours	-	-

Nom du produit ou de l'ingrédient	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
BLITZ™ HERBICIDE	-	-	Non facilement
florasulam	-	-	Non facilement

Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Florasulam K_{oc}: 4 - 54
Potentiel très élevé de mobilité dans le sol.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Ne pas réutiliser les contenants pour quelque usage que ce soit. Rendre les contenants vides impropres à toute nouvelle utilisation. S'il n'y a pas de site de collecte dans la région, éliminer les contenants conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements sur l'élimination des produits non utilisés ou superflus, communiquer avec le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. Ne pas contaminer l'eau, les aliments pour la consommation humaine et la nourriture pour les animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Section 14. Informations relatives au transport

	TDG	DOT	IMDG	IATA
Numéro ONU	UN3082	Non réglementé.	UN3082	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam)	-	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (florasulam)
Classe de danger relative au transport	9 	-	9 	9
Groupe d'emballage	III	-	III	III
Polluant marin	Oui.	Non.	Oui.	Oui.

Autres informations

- TDG** : La partie 3 (Documentation) et la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses) ne s'appliquent pas aux matières qui sont classées comme polluants marins conformément à l'article 2.43 de la partie 2 (Classification) si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire.
Des exceptions supplémentaires pour l'expédition de moins d'un total de 450 kg ou 450 L de ce produit par véhicule routier ou ferroviaire sont prévues en vertu de la disposition spéciale 99 du Règlement sur le TMD.
- DOT** : **Remarques** Ce produit ne contient aucun polluant marin répertorié par le DOT (49 CFR Annexe B à 172.101).
- IMDG** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 4.1.1.1, 4.1.1.2 et 4.1.1.4 à 4.1.1.8.
- IATA** : Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse lorsqu'il est transporté en formats ≤ 5 L ou ≤ 5 kg, à condition que les emballages soient conformes aux dispositions générales de 5.0.2.4.1, 5.0.2.6.1.1 et 5.0.2.8.
- Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

- INRP canadien** : Aucun des composants n'est répertorié.
- Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)** : Aucun des composants n'est répertorié.

Réglementations Internationales

Section 15. Informations sur la réglementation

Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

Protocole de Montréal

Non inscrit.

Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

Liste d'inventaire

Australie	: Indéterminé.
Canada	: Indéterminé.
Chine	: Indéterminé.
Europe	: Indéterminé.
Japon	: Inventaire du Japon (CSCL): Indéterminé. Inventaire japonais (ISHL): Indéterminé.
Nouvelle-Zélande	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Philippines	: Indéterminé.
République de Corée	: Indéterminé.
Taiwan	: Indéterminé.
Thaïlande	: Indéterminé.
Turquie	: Indéterminé.
États-Unis	: Indéterminé.
Viêt-Nam	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Réglementations États-Unis	: TSCA 8(a) CDR Exemption / Exemption partielle: Indéterminé

Clean Air Act Section 112(b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 311/312

Classification : Non applicable.

Composition/information sur les ingrédients

Section 15. Informations sur la réglementation

Aucun produit n'a été trouvé.

Réglementations d'État

- Massachusetts** : Les composants suivants sont répertoriés: Cellulose (fibres de papier)
- New York** : Aucun des composants n'est répertorié.
- New Jersey** : Les composants suivants sont répertoriés: 1,2-Propylène glycol; Cellulose (fibres de papier)
- Pennsylvanie** : Les composants suivants sont répertoriés: 1,2-Propylène glycol; Cellulose (fibres de papier)

Californie prop. 65

Ce produit ne requiert pas d'avertissement de la sphère de sécurité en vertu de la Proposition 65 de Californie.

ARLA du Canada

Numéro d'homologation du produit antiparasitaire : 31687

Énoncé de l'ARLA

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

ATTENTION - POISON

PEUT CAUSER UNE LÉGÈRE IRRITATION DES YEUX

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

Section 16. Autres informations

Historique

- Date d'édition/Date de révision** : 8/11/2022
- Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure
- Version** : 1
- Légende des abréviations** :
- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
 - FBC = Facteur de bioconcentration
 - SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 - RPD = Règlement sur les produits dangereux
 - IATA = Association international du transport aérien
 - CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
 - code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 - LogK_{ow} = coefficient de partage octanol/eau
 - MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

Section 16. Autres informations

N/A = Non disponible
SGG = Groupe de séparation
NU = Nations Unies

Procédure utilisée pour préparer la classification

Non classé.

✓ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Partenaires de la chaîne d'approvisionnement doivent veiller à ce qu'ils passent cette FDS, et toutes autres informations pertinentes sur la sécurité à leurs clients.

AVERTISSEMENT ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

Les informations et recommandations contenues dans cette fiche signalétique («SDS») ne concernent que les matières spécifiques visées dans les présentes (le «matériel») et ne concernent pas l'utilisation de ces matériaux en combinaison avec tout autre matériel ou processus. Les informations et recommandations contenues dans ce document sont considérées comme exactes et à jour à compter de la date de la présente fiche signalétique. Toutefois, les informations et recommandations sont présentées sans garantie, représentation OU DE LICENCE D'AUCUNE SORTE, EXPLICITE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE à leur exactitude, exactitude ou l'exhaustivité, et le vendeur, fournisseur et fabricant de matériel et de leur filiales respectives (COLLECTIVEMENT, LES «fournisseur») EXCLUENT TOUTE RESPONSABILITÉ POUR LA CONFIANCE DANS ces informations et recommandations. Cette FDS n'est pas une garantie de sécurité. Un acheteur ou l'utilisateur du matériel (un «bénéficiaire») est chargé de veiller à ce qu'elle dispose de tous les renseignements nécessaires pour utiliser en toute sécurité du matériel pour son but spécifique.

EN OUTRE, Le destinataire assume tous les risques RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE. Le destinataire assume tous responsabilité d'assurer le matériel est utilisé dans toute sécurité en RESPECT DES LOIS APPLICABLES L'ENVIRONNEMENT, DE LA SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE SECURITE, LES POLITIQUES ET LES LIGNES DIRECTRICES. LE FOURNISSEUR NE GARANTIT PAS LA COMMERCIALISATION DE LA MATIERE OU LA SANTE DE LA MATIERE POUR UN USAGE PARTICULIER ET N'ACCEPTE AUCUNE RESPONSABILITÉ pour blessures ou dommages causés directement ou indirectement PAR OU EN RELATION AVEC L'UTILISATION DE LA MATIERE.